



e-MEDEC en EHPAD

STATUT

- CADRE

QUALIFICATION

- Doctorat en médecine
- Et l'un des titres suivants :
 - DESC de gériatrie
 - Capacité de gérontologie
 - DU de MEDEC en EHPAD

EXPERIENCE REQUISE

- Médecin avec une expérience en gériatrie souhaitable
- Médecin avec une expérience en coordination d'EHPAD.

POSITION DANS L'ORGANISATION

- Rattachement hiérarchique : Directeur d'Etablissement
- Rattachement fonctionnel : Ensemble des professionnels de l'établissement
Médecin Expert Territorial
Directeur Médical Territorial
Directeur médical France

Préambule :

Cette fiche e-Medec liste les missions du décret de Medec pouvant être réalisées à distance en télécoordination.

En gras, sont identifiées les missions incontournables ; les autres missions prioritaires sont à définir en fonction des besoins de l'établissement et du temps de travail de e-Medec.

Missions

Objectifs

Indicateurs

Garantir Les Bonnes pratiques Gériatriques

- ✚ **Accompagne l'établissement dans la coordination de la réalisation d'une évaluation gériatrique** et, dans ce cadre, effectuer des propositions diagnostiques et thérapeutiques, médicamenteuses et non médicamenteuses
- ✚ **Promouvoir les bonnes pratiques de prescriptions médicamenteuses chez la personne âgée, en s'appuyant sur le livret thérapeutique KORIAN**
- ✚ Veiller à la diffusion l'application des bonnes pratiques gériatriques et contribuer à l'évaluation de la qualité des soins
- ✚ **Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation** et participer aux actions d'information des professionnels
- ✚ Participer à l'élaboration du projet de soin personnalisé
- ✚ Garantir les libertés individuelles :
 - **Assurer l'intégrité physique et la sécurité des résidents**
 - Respecter la liberté d'aller et venir des résidents
 - **Élaborer les mesures particulières de restriction des libertés lorsqu'elles s'avèrent strictement nécessaires après avoir évalué leurs risques et leurs bénéfices au terme d'une**

KPI Bilan gériatrique

Nb de formations réalisées /an

KPI projet personnalisé

Signature de l'annexe au contrat de séjour relative à la liberté d'aller et venir pour tous les résidents qui le nécessitent

	<p>procédure collégiale (Contention, admission en Unité de Vie protégée, précautions standard ou complémentaires...) et les réévaluer régulièrement</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la cohérence de ces mesures avec le projet personnalisé du résident <p>Garantir aux résidents relevant de soins palliatifs un accompagnement et une prise en soin optimaux.</p>	<p>Participation annuelle à la comité éthique et bienveillance KPI Contention Taux de contention dans l'établissement Formation annuelle contention Nb d'EI et EIG contention /an</p> <p>Formation et sensibilisation des collaborateurs à la prise en soin et droits des résidents en fin de vie 1 fois/an</p>
<p>Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de soin</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Élaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins, s'intégrant dans le projet d'établissement, coordonner et évaluer sa mise en œuvre ✚ Analyser les demandes d'admission et donner un accord médical en veillant à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'établissement ✚ Valider l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins requis (évaluation AGGIR/PATHOS) en lien avec l'IDEC. ✚ Participer à la sensibilisation des équipes à la tenue règlementaire du dossier du résident ✚ Elaborer et coordonner, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité médical cosigné avec le directeur de l'établissement (RAMA) et le transmettre à la Direction médicale 	<p>Projet de soin/établissement actualisé</p> <p>GMP 2 fois par an PMP 1 fois par an</p> <p>Taux de conformité au processus Dossier du résident à l'audit 360°</p> <p>RAMA annuel</p>
<p>Garantir la continuité des soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Fluidifier le parcours de soin du résident en s'assurant de la mise en place d'un suivi adapté et pertinent des pathologies chroniques ✚ Intervenir dans la prise en soin du résident si besoin y compris dans la prescription médicamenteuse, lorsqu'aucun médecin n'est en mesure d'assurer une consultation ✚ S'assurer d'une organisation adaptée des soins en cas de risques exceptionnels ✚ Promouvoir la mise en œuvre de la télémédecine 	<p>KPI chute KPI nutrition</p> <p>Activation TLM Nb de téléconsultations annuel</p>
<p>Promouvoir les actions de Prévention et Santé Publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Identifier les risques éventuels pour la santé publique et organiser la politique de prévention au sein de l'établissement (campagnes vaccinales, canicule...) ✚ Participer activement à l'amélioration continue de la qualité des soins en portant notamment son attention sur la maîtrise du risque infectieux et la sécurisation du circuit du médicament ✚ Promouvoir l'analyse des risques liés aux soins en participant aux RETEX devant tout EIG (Épidémie, réclamation, erreur médicamenteuse...) 	<p>KPI vaccination Taux de vaccination résidents/salariés (Grippe, COVID, pneumocoque...)</p> <p>Formation canicule : 1/an Nb d'EIG AS/ an et EI AS/an Nb de COVIRIS + RETEX relatifs aux EI et EIG AS Taux de conformité à l'autoévaluation du circuit du médicament Taux de conformité à l'audit 360 dans sa partie circuit du médicament</p>
<p>Participer au rayonnement de l'établissement au sein du territoire et organiser des rencontres entre confrères.</p>	<p>Organiser et présider la commission de coordination gériatrique par visio-conférence</p>	<p>CCG : 1/an</p>

Implications ponctuelles dans les missions ou instances nationales

- ✚ A la demande de la Direction médicale, le médecin peut être sollicité en sa qualité d'expert pour participer aux instances nationales ou à des missions ponctuelles, sous l'égide de cette direction médicale
- ✚ Mettre à ce jour ses connaissances et compétences (revues scientifiques, congrès, formations...)

Connaissances attendues et compétences clés requises

- Capacité à fédérer les équipes autour d'un projet
- Respect des valeurs humaines
- Capacité d'écoute, de communication et de management fonctionnel
- Adaptabilité au cadre réglementaire et aux outils
- Sens des initiatives, des responsabilités et de l'organisation
- Disponibilité, implication, réactivité
- Gestion des crises et des conflits

Cadre réglementaire

Décret n°2019-/14 du 5 juillet 2019 portant réforme du métier de médecin coordonnateur en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendante